Recherche et développement technologique (RDT): activités de l'Union. Rapport annuel 2001

2002/2146(COS) - 02/09/2002 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF : rapport annuel du Centre commun de recherche (CCR). CONTENU : l'année 2001 a marqué le début d'une période de profonds changements pour le CCR, avec une approche davantage orientée vers les clients, le regroupement et le recentrage de ses activités, une collaboration accrue avec les États membres, l'ouverture et la mise en place de réseaux avec d'autres organisations, et le suivi et l'étalonnage de sa qualité scientifique. Le CCR a apporté un soutien scientifique pour l'application de la législation communautaire existante et des nouvelles lois et a également fourni des prestations à des organisations des États membres. Le CCR a également été représenté au sein de groupes de travail et de comités techniques internationaux, dont 11 comités ISO, 14 comités CEN et 4 groupes de travail de l'OCDE. Le CCR a concentré ses activités dans trois domaines clés: l'alimentation, les produits chimiques et la santé; l'environnement et le développement durable; et la sûreté et les garanties nucléaires. Ces activités ont mis en évidence les compétences du CCR en matière de prospection technique, de matériaux et mesures de référence, de sécurité publique et de lutte contre la fraude. Le CCR soutiendra un système européen de référence pour la science et la technologie en concentrant ses ressources sur: - le développement de matériaux et de méthodes de référence, de bases de données et de systèmes communs pour l'échange d'informations; - la validation de méthodes dans des domaines essentiels de la politique tels que l'environnement et la sécurité alimentaire. En tant qu'organisation européenne consacrée à la recherche, le CCR devra contribuer à la création d'un Espace européen de la recherche dans la mesure où il peut constituer une plate-forme qui offre une véritable valeur ajoutée communautaire grâce au travail en réseau et à la collaboration scientifique. Les propositions pour le 6ème programme cadre reconnaissent la contribution que le CCR peut apporter à la formation intégrée à la recherche. Ses installations devraient être utilisées afin de faciliter l'accès des jeunes chercheurs et d'organiser des échanges réguliers de chercheurs entre les États membres et les pays candidats dans une perspective scientifique multidisciplinaire.